

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Boismenu](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b1b24c1253afe69d916e7c90>

Date d'obtention : 2020-08-19 19:12:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Bien définir ce qu'est le sextage et être outillée adéquatement, afin d'intervenir rapidement auprès des élèves. Mieux comprendre mon rôle et mes responsabilités.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avoir un protocole d'intervention légal , afin de poser les bons gestes et bien accompagner le jeune. M'assurer qu'il n'y aura pas d'interférence entre mon intervention et la prise en charge policière pour la suite des choses.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Prévoir une rencontre individuelle avec chacun des jeunes impliqués, afin de bien respecter la confidentialité et l'intégrité de l'élève. Prendre le temps de bien remplir la grille d'évaluation. Bien évaluer s'il s'agit d'un geste impulsif ou d'un acte malveillant.